

ATTESTATION

Je soussigné Francis Kessler, botaniste et phytosociologue au Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ai l'honneur d'attirer l'attention sur les faits suivants :

La forêt de Valbonne dans le Gard, que j'ai eu l'occasion de visiter maintes fois lors de ma résidence dans ce département, est une forêt domaniale dans laquelle on trouve une des rares hêtraies relictuelle sous climat méditerranéen. Elle est aussi composée de magnifiques futaies de chênes pubescents mêlées de chêne rouvre avec du houx en sous-bois, cette dernière essence constituant un élément permettant de statuer sur l'ancienneté de ce boisement. Il s'agit en outre d'un site inclus dans le réseau Natura 2000 et ses habitats ont été classés prioritaires parmi les habitats de la Directive européenne éponyme.

La gestion de cette forêt publique est assurée par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre d'un document d'aménagement qui prévoit des coupes en futaie jardinée et en "conversion" des vieux taillis en futaies irrégulières sur souche.

Or cette forêt fait actuellement l'objet d'une exploitation ne respectant pas le plan d'aménagement, en particulier du fait d'une gestion par coupes rases et par cloisonnements très serrées.

La valeur patrimoniale de cette forêt ancienne ne fait guère de doute au regard des éléments apportés ci-dessus.

En tant qu'ancien personnel de l'ONF de surcroît rédacteur de nombreux documents d'aménagement aussi bien dans le sud du Massif central (zone coeur du Parc national des Cévennes) que dans le massif alpin (Beaufortain), je ne peux qu'être étonné de ce non respect du document d'aménagement par les gestionnaires locaux, document qu'ils ont eux-mêmes rédigés et dont cet établissement se targue pour son exemplarité.

En tant que personnel scientifique, et ancien rédacteur de plan de gestion forestier, je ne peux que m'insurger avec la plus grande détermination contre la gestion actuellement menée au sein de cette forêt et demande l'intervention des Ministères de tutelle de l'ONF pour faire cesser ces agissements complètement contre-productifs dans le contexte actuel de prise de conscience de la valeur des forêts anciennes en France métropolitaine.

Fait à Caylus, le 13 janvier 2020

Signé F. Kessler

